



COMMUNE DES

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 074-217400852-20260226-DEL2026020-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 3

Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT-SIX FEVRIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 13 FEVRIER 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Bertrand DOLIGEZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme Marielle MERMOUD (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : VOTE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'EPIC LES CONTAMINES TOURISME	A L'EPIC LES DEL2026-020
---	-------------------------------------

Rapporteur : Michel BELIN

Considérant la convention d'objectifs du 1^{er} août 2025 entre la Commune des Contamines-Montjoie et l'EPIC Les Contamines Tourisme, et notamment les articles 7 et 8 qui fixent la participation financière de la commune et les modalités de versement de la subvention à l'EPIC Les Contamines Tourisme ;

Vu la délibération n° DEL2025-150 du 18 décembre 2025, attribuant une subvention de fonctionnement partielle à l'EPIC Les Contamines Tourisme, pour un montant de 800 000 € ;

Considérant qu'un 1^{er} versement de 400 000 € a été effectué le 16/01/2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **D'ALLOUER** à l'EPIC Les Contamines Tourisme une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2026, d'un montant total de 1 329 000 €, répartie comme suit :
 - 1 229 000 € au titre du fonctionnement de l'EPIC
 - 100 000 € au titre du soutien aux événements sportifs
- **DE VERSER** le solde de la subvention, soit 929 000 €, selon les besoins de l'EPIC Les Contamines Tourisme.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2026 du budget général.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 074-217400852-20260226-DEL2026020-DE



En Mairie, le 26 février 2026
Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 26 février 2026
Le Maire,
François BARBIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right, written over a faint circular stamp.